

biens de guerre pour l'année terminée le 31 mars 1945. Je relève une autre contradiction à la page 27.

S'efforcer toujours et par tous les moyens de réglementer les prix à la consommation et d'atteindre le public par la voie la plus directe.

Soit dit en passant, j'approuve de tout cœur le principe, mais que vois-je au paragraphe suivant?

La corporation s'est abstenue et continuera à s'abstenir de vendre directement au public, sauf dans des circonstances spéciales où ces ventes directes se révèlent normales et saines.

Dans les premières pages du rapport, on trouve énumérées quelques-unes des ventes jugées saines par la corporation. Je ne m'y arrêterai pas pour le moment, me contentant de souligner que, dans la plupart des cas, il s'agit de marchandises en vrac vendues en grandes quantités à d'importantes sociétés. Ce que je demande, c'est que nous nous en tenions à l'une ou à l'autre méthode, que nous adoptions soit le programme énoncé par M. Carswell, celui que je pourrais appeler le programme de l'entreprise privée et qui semble plaire à certains éléments de la Chambre ou bien celui qu'a énoncé le ministre et que j'espère voir en application, celui qui consiste à vendre le plus directement possible au public.

S'il faut en croire les chiffres fournis hier par le ministre, nous aurons des biens de guerre excédentaires à écouler pour une valeur d'environ 2 milliards de dollars. C'est là, sans contester, beaucoup d'argent. Ainsi que le rappelait hier mon voisin de droite, il s'agit de biens payés par les contribuables du pays, de richesses appartenant à la population en général, en ce sens qu'elles ne reviennent à personne en particulier. S'il en est ainsi, nous nous devons d'en obtenir le meilleur rendement possible pour le trésor public, tout en les faisant parvenir au consommateur à des prix raisonnables. Or, quel plus sûr moyen d'y arriver que la vente directe au public?

Hier, le ministre nous a dit qu'il serait difficile de fonder des établissements de détail par tout le pays. Lorsqu'il s'agit de marchandises, au total de 2,000 millions de dollars, que tout le monde recherche, comme c'est le cas aujourd'hui, il ne devrait pas être difficile d'établir des anciens combattants dans des commerces et de leur fournir, aux prix de gros, les articles provenant des stocks de la Corporation des biens de guerre. Qu'on permette à ces démobilisés de s'engager dans le commerce du détail et qu'on accorde à la corporation les pouvoirs nécessaires à leur assurer des bénéfices raisonnables. On pourrait avancer la marchandise et payer une commission sur toutes les ventes effectuées. Il est assez important pour nous, représentants de la population, de surveiller attentivement la façon

[M. Nicholson.]

dont la corporation dispose de ces biens de guerre, car ce que nous en avons appris jusqu'ici, n'est pas de nature à nous satisfaire. Les transactions passées ne manquent pas de m'inquiéter. Nous savons que des denrées ont été détruites; ce fait a été reconnu par des ministres de la Couronne dans cette Chambre et nous ignorons si l'on n'en détruira pas d'autres. On ne nous dit rien des plans de la Corporation. Il semble difficile d'obtenir des renseignements à ce sujet et nous craignons qu'une bonne partie des biens superflus dont le coût a été acquitté par les contribuables soient ou détruits ou vendus à prix dérisoire à des gens qui en profiteront pour s'enrichir. Nous voulons que ces biens puissent être acquis par les citoyens moyennant un prix raisonnable, de façon que le trésor public puisse recouvrer une somme aussi considérable que possible, ce qui sauvegardera l'intérêt public.

Les honorables députés qui siègent à ma droite ont souvent déclaré que les anciens combattants ne pourront se lancer dans des entreprises commerciales ou industrielles si le Canada va trop loin dans la voie de l'étatisation. Je doute que l'étatisation constitue pour eux le principal obstacle lorsque je songe à ce qui se produit dans les milieux favorables à l'entreprise privée. Je me demande si ces gens se préoccupent vraiment des anciens combattants qui voudraient exploiter une entreprise quelconque. L'Association des manufacturiers canadiens a présenté en 1943 au comité du Sénat chargé de faire enquête sur les problèmes de reconstruction et de rétablissement un mémoire dans lequel elle demandait l'assurance que "les usines et l'équipement appartenant à l'État ne seraient pas vendus à vil prix à des nouveaux venus dans des domaines de l'industrie où la concurrence est active". Qu'entendait-elle par cette déclaration? Quels seront les nouveaux venus dans le domaine des affaires? Il est bien évident que, d'une façon générale, ces nouveaux venus seront les anciens combattants qui tenteront d'établir de nouvelles entreprises. L'Association des manufacturiers canadiens, dont les membres sont, je crois, les piliers du capitalisme, ne veulent aucune concurrence. Il semble étrange que ces gens qui vantent tant les avantages de la concurrence puissent déclarer du même coup qu'ils ne toléreront aucune concurrence, même de la part des anciens combattants. Pour eux, la concurrence est un peu comme l'huile de ricin, qu'on est toujours plus empressé à prescrire qu'à prendre soi-même. Si nous sommes soucieux d'accomplir notre devoir, nous ne devons pas nous préoccuper outre mesure de groupements comme l'Association des manufacturiers canadiens qui ont à cœur leurs